

Contrat d'entretien et de maintenance Evergreen

Section 1: Objet du Contrat

Le titulaire de licence reçoit les services spécifiés dans la section 2 pour le logiciel de planification mediCAD. Le système informatique du titulaire de la licence doit répondre aux spécifications standard décrites dans la description du logiciel mediCAD acheté .

Ce contrat de Maintenance Evergreen est conclu pour une durée de 12 mois et se prolonge automatiquement sauf résiliation au plus tard 3 mois avant son expiration. L'accord régit de manière exhaustive tous les services devant être effectués par le concédant de la licence pour la maintenance des programmes mediCAD suivants:

- mediCAD 2D
- mediCAD 3D Pied/Cheville
- mediCAD 3D Hanche
- mediCAD 3D Genou
- mediCAD 3D Épaule
- mediCAD 3D Rachis

Le contrat de maintenance mediCAD Evergreen entre en vigueur lorsque le client lance la commande ; le licencié en reçoit ensuite la confirmation lorsque le concédant émet la confirmation de commande.

Section 2: Services fournis par le concédant de la licence

Le concédant de la licence fournit les services suivants:

1. mediCAD Hectec GmbH met à disposition en standard toutes les prestations à fournir dans le cadre du contrat de maintenance sous forme de téléchargements en ligne. Si la fourniture par lien de téléchargement n'est pas possible pour le Licencié, celui-ci doit en informer le Concédant immédiatement après la conclusion du Contrat. Des canaux de livraison alternatifs ne sont proposés que lorsqu'un accord séparé est conclu.
2. mediCAD Hectec GmbH s'engage à fournir gratuitement au client toutes les améliorations et mises à jour logicielles résultant de ses activités de développement ultérieures, y compris les mises à niveau logicielles de la licence logicielle achetée, après test et approbation, dans le cadre de la maintenance Evergreen.
3. Le Concédant fournit des mises à jour des modèles de prothèse au Licencié à intervalles réguliers. Les mises à jour des modèles de prothèse sont fournies par téléchargement.
4. Des modèles de prothèses nouveaux ou modifiés sont produits sur demande pour le module du Licencié par les fabricants utilisés pour le Licencié et sont fournis gratuitement au Licencié dans le cadre de la maintenance.
5. Le titulaire de la licence a le droit de signaler par écrit les problèmes liés au logiciel au Concédant. Ceux-ci sont ensuite analysés et traités le plus rapidement possible.

Service Support:

Au-delà des services de maintenance susmentionnés, le Concédant peut également recourir au service Support. Cela inclut une assistance téléphonique pour les questions relatives au logiciel mediCAD

Les heures d'ouverture du Support sont du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Les contacts suivants sont disponibles pour répondre aux demandes correspondantes:

Équipement et application

Installation / Mise à jour / Mise à niveau /

Email: support@hectec.eu

Tél: +49 (0)871-330203-50

Prothèses et fabricants

Données d'implants

Email: template@hectec.eu

Tél: +49 (0)871-330203-40

Sont exclus du contrat de maintenance Evergreen:

1. Maintenance des modules du logiciel mediCAD qui ne font pas partie de la livraison standard, par exemple des méthodes de planification/de calcul qui n'existent pas encore.
2. Les éléments suivants ne sont pas compris dans la livraison du contrat de maintenance Evergreen:
 1. Installation du logiciel
 2. Formation des utilisateurs au fonctionnement du logiciel
 3. Accessoires de mise à l'échelle

Ces articles sont facturés séparément.

3. Maintenance des logiciels non fournis par le Concédant.
4. Maintenance du système d'exploitation du PC nécessaire à une utilisation générale.

Section 3: Maintenance et support du logiciel

Indépendamment des dispositions du présent Contrat, le Licencié a droit à une assistance téléphonique pour le logiciel acheté, à condition que celle-ci n'ait pas encore été résiliée par le Concédant. Toutefois, le Concédant de la licence bénéficie toujours d'une assistance pendant la période de garantie légale de deux ans. L'assistance téléphonique comprend une consultation individuelle pour les produits logiciels couverts par le Contrat, fournie par mediCAD Hectec GmbH. Dans le cadre de cet accompagnement individuel et pendant ses heures générales d'ouverture, mediCAD Hectec GmbH répondra aux questions – liées à un cas d'utilisation spécifique – concernant le logiciel pris en charge et la documentation de l'application, ainsi que le déroulement du programme et l'utilisation du logiciel pris en charge. L'objectif de cette assistance est de permettre au Concédant de la licence d'exécuter correctement des cas d'utilisation individuels ainsi que de résoudre les problèmes de manière indépendante ou de trouver des solutions de contournement. Toutefois, cela n'inclut pas nécessairement une résolution du problème, ni des instructions générales ou une formation sur la façon d'utiliser le logiciel pris en charge. Le support ne peut donc être utilisé que par les titulaires de licence possédant les qualifications appropriées et l'expérience avec les produits pris en charge et l'environnement système correspondant.

Section 4: Sauvegarde des données

Le Licencié s'engage lui-même à sauvegarder les données. Il est conseillé au titulaire de licence d'assurer une sauvegarde quotidienne des données, par exemple en utilisant un lecteur de bande de streaming ou un système équivalent. Le Concédant de la licence n'est pas responsable des perturbations causées par une sauvegarde défectueuse des données.

Section 5: Durée du Contrat ; prix contraignant

Le Contrat de Maintenance Evergreen est conclu pour une durée de 12 mois et se prolonge automatiquement sauf résiliation 3 mois avant son expiration.

Au moment de la conclusion du contrat, les frais annuels pour la maintenance Evergreen

s'élèvent à _____ EUR

mediCAD Hectec GmbH est en droit d'adapter les frais du contrat de maintenance Evergreen. Toutefois, une augmentation des frais n'est autorisée que dans un délai de 2 ans. Durant cette période, la majoration des frais ne doit pas dépasser 8 %.

Section 6: Dispositions finales

Le lieu de représentation et le lieu sont ceux où le Concédant est basé. Si l'une de ces dispositions contractuelles est invalide, les parties conviennent alors par voie d'interprétation que la disposition doit être formulée de manière à se rapprocher le plus possible des intentions des parties contractantes. L'invalidité partielle d'une disposition ne rend pas l'ensemble du Contrat nul et non avenu.

Signature du Licencié:

Signature du Concédant:

Lieu Date:

Lieu Date:

.....

.....

mediCAD Hectec GmbH